

21 avr 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 21 avril 2006

Dettes de la SNCB

Etude statistique de la restructuration de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) et remplacement consécutif de la dette

Etude statistique de la restructuration de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) et remplacement consécutif de la dette

Le Conseil des Ministres a mis en œuvre les remarques d'ordre statistique et technique d'Eurostat relatives au remplacement de la dette de la SNCB. Les modalités examinées ont uniquement trait à l'actif et au passif du Fonds de l'Infrastructure ferroviaire et n'ont aucune influence sur les entités du groupe SNCB. Les adaptations techniques sont prévues avec effet rétroactif en étroite concertation avec Eurostat, selon la procédure de consultation ex ante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>